

LA TEMPÉRANCE

Définition

La tempérance est la vertu qui règle les délectations corporelles selon la raison

Plus précisément, **les passions du concupiscible** ou passions au repos (*L'amour, la haine, le désir et le dégoût, la joie et la tristesse ...*). Cette vertu se distingue de la Force qui règle **les passions de l'irascible** ou passions violentes (*crainct et audace, espoir et désespoir, colère...*).

Remarque : Ne pas confondre cette vertu (*habitus spirituel*) avec le sentiment naturel (*instinctif*) de la pudeur, qui fuit la turpitude contraire à la tempérance (*comme la timidité fuit naturellement la turpitude de l'orgueil*). L'un et l'autre ne sont pas des vertus (*habitus spirituel*) mais des **instincts** réglant ces mouvements par rapport aux hommes (*et non par rapport à la raison*). De sorte qu'on peut n'avoir pas de pudeur et être très tempérant, n'avoir aucune timidité et être humble.

Les deux plaisirs réglés par la tempérance sont ceux du manger et de la délectation charnelle (*propre ou mariage*) d'où les deux vertus distinctes réglant le :

PLAISIR	}	DU MANGER	}	● ABSTINENCE ► (aliments)
	}		}	● SOBRIÉTÉ ► (boisson)
	}		}	● PUDICITÉ ► (actes annexes)
	}	CHARNEL	}	● CHASTETÉ ► (délectation vénérienne)

Remarque : Le plaisir, chez l'homme, n'est pas mauvais de soi ; fait par Dieu, il est moralement neutre ; destiné à faciliter une fonction corporelle, il est un **moyen** et a donc la moralité d'un moyen = bon dans un acte ordonné à la fin, mauvais dans un acte désordonné. Mais **jamais** le plaisir ne peut être la fin de l'homme (*dont le bien est rationnel, honnête*) et agir pour le seul plaisir est toujours un péché, plus ou moins grave selon le désordre par rapport à la fin de l'acte.

1) L'abstinence : Vertu qui règle la délectation du manger

On pèche contre l'abstinence lorsqu'on mange plus que de raison :

- soit pour le seul plaisir (intention)
- soit qu'on sépare cet acte de sa fin qui est de se nourrir.

Les 5 manières : « Praepropere, Laute, Nimis, Ardenter, Studuose ». Ce qui veut dire :
Avant le temps, Somptueusement, Trop, Goulûment, avec Raffinement.

De soi, le péché contre l'abstinence est un péché **vénial**, puisque c'est l'abus d'une chose permise. On pécherait gravement dans le cas où l'on y ruinerait sa santé.

Les conséquences (!) : Joie stupide, bavardage creux, abrutissement, impureté...

2) La sobriété : C'est la vertu qui règle l'usage des boissons alcoolisées. Semblable à l'abstinence, cette vertu présente un cas particulier : celui de *l'ébriété* = boire jusqu'à la perte de l'usage de la raison.

- * le "formel" du péché contraire à la sobriété n'est pas l'ébriété (*qui est un état physique et non moral*) mais la recherche immodérée du plaisir du boire (pendant ou après) qui va contre l'ordre ;
- * la seule perte de l'usage de la raison n'est pas de soi un péché (*exemple = sommeil*) ;
- * on pourrait donc se saouler dans des circonstances exceptionnelles (*exemples = quand on devrait opérer sans anesthésie, pour éviter une grave contagion...*) ;
- * on fait donc un péché mortel quand on abuse d'alcool jusqu'à constater qu'on va perdre l'usage de la raison ;
- * les péchés commis durant l'ébriété sont **imputables** dans la mesure où ils pouvaient être prévus au moins confusément ; sinon, ils ne le sont pas (*cas de la première fois : Noé*)
- * la toxicomanie (avec sa dépendance et ses ravages propres) obéit aux mêmes principes que l'ébriété.

3) La chasteté

La délectation de la chair (vénérienne) n'est licite que dans les relations conjugales : la raison est simple, l'acte qui les procure ne peut être **licite que s'il n'est pas privé de sa fin** (*procréation et amour stable du mariage*) et si on ne commet pas, ce faisant, la grave injustice de l'adultère. Il est donc toujours un péché mortel dans les autres cas.

- * usage solitaire de la fonction génitale (*toujours privé de sa fin*) ;
- * quand on sépare l'usage de cette fonction de sa fin (*dans le mariage, comme hors mariage*) : contraception, onanisme, avortement ;
- * quand, en respectant l'ordre de l'acte, on commet l'injustice de l'accomplir avec une autre personne que son mari ou sa femme (*le plaisir n'est plus ordonné*).

On peut donc donner les principes suivants : (*hors mariage*)

- * la recherche *directe* de la délectation charnelle est un péché mortel ;
- * la recherche *indirecte* de cette délectation est un péché mortel, selon la matière ;
- * les péchés internes ont la même moralité que leurs correspondants externes (*mais moins graves dans leur conséquences*) ;

Tous les actes connexes : (*baisers, caresses, danses = vertu de pudicité*)

4) La pudicité : elle règle tous les actes connexes de la précédente ; tenue corporelle et vestimentaire, paroles, danses, baisers, caresses, attouchements, etc. Ils tirent leur moralité (*ou immoralité*) de par l'intention (1) ou de par leur relation (2) à la délectation elle-même.

Parfaitement licites entre époux dans le mariage, ils dégénèrent très vite en débauche partout ailleurs, y compris en famille ! C'est l'impudicité de ce monde qui le fait crouler sous la luxure généralisée.

"Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu"